

"UN TRESOR A SAUVER ..."
L'IRREVERSIBLE DEGRADATION D'UN MILIEU NATUREL UNIQUE AU
MONDE, LA FORET DE TAI (SUD-OUEST DE LA COTE D'IVOIRE)

SCHWARTZ (A.)
 Sociologue
 ORSTOM

RESUME

Le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire, et tout particulièrement la forêt de Taï, représente une région exceptionnelle de richesse tant sur le plan de la flore (forêt dense humide sempervirente) que sur celui de la faune. Jusqu'à une époque très récente, un remarquable équilibre se maintenait entre ce milieu naturel et les communautés humaines implantées à très faible densité (environ 1 habitant / km²). Ce n'est plus le cas des dernières années de l'époque coloniale, avec l'ouverture massive du Sud-Ouest ivoirien à l'exploitation forestière et, à travers celle-ci, à l'immigration agricole.

Au cours de la première décennie de l'Indépendance (1960), la forêt de Sud-Ouest ivoirien subit une "exploitation en règle", selon des méthodes relevant souvent d'un capitalisme sauvage.

Ce n'est qu'au cours de la décennie 1970 que les dirigeants ivoiriens prennent véritablement conscience de la menace de disparition de la forêt, ce qui conduit à la création du Parc National de Taï et à la réglementation de la profession d'exploitant forestier. Cependant, l'immigration agricole, totalement incontrôlée sur l'ensemble du Sud-Ouest, grignote les pourtours du Parc, plus ou moins bien délimités.

Au cours des années 1970, la façon dont est menée l'opération d'aménagement de la région Sud-Ouest relève le plus souvent du "coup par coup", soutenu par une adhésion sans limites aux vertus du libéralisme économique. Pourtant, un minimum de mesures cohérentes aurait permis de canaliser l'activité forestière et agricole, de façon à éviter la dégradation irréversible de ce trésor qu'est - ou qu'était - la région du Sud-Ouest.

**"A TREASURE TO BE SAVED...",
IRREVERSIBLE DEGRADATION OF UNIQUE NATURAL ENVIRONMENT :
TAI FOREST (SOUTH-WEST IVORY COAST)**

**A. SCHWARTZ,
Sociologist,
ORSTOM.**

ABSTRACT

The south-western part of the Ivory Coast, and especially the Forest of Taï, is an exceptionally rich region both as regards flora (dense moist evergreen forest) and fauna. Until very recently there was a remarkable balance between this natural environment and the very low density of human communities there (approx. 1 person per sq km). The situation changed in the last years of the colonial period, with the massive opening up of south-west Ivory Coast and, through this, agricultural immigration.

During the first decade of Independence (1960), the south-western forest in the Ivory Coast was subjected to "no-holds-barred" exploitation by methods which were frequently those of unbridled capitalism.

Ivory Coast leaders only truly became aware of the problem in the 1970's. This led to the creation of the Taï National Park and regulations for the forestry profession. Nevertheless, agricultural immigration - totally uncontrolled in the whole of the south-west - is gnawing at the edges of the National Park, whose boundaries are shown with varying degrees of clarity.

In the 1970's, development operations in the south-western region generally consisted of "one-off" operations with unlimited support of the virtues of economic liberalism. Nevertheless, a minimum set of coherent measures would have made it possible to channel forestry and agricultural activity in such a way as to prevent the irreversible degradation of the treasure formed by - or that was formed by - the south-western region.

" Un trésor à sauver..." Tel est le titre de l'émission de conclusion d'une série radiophonique de France-Culture "Une forêt et des hommes", réalisée en février 1972 par Jean Thévenot et destinée à sensibiliser le grand public européen aux problèmes posés par la préservation d'un milieu naturel unique au monde, la forêt de Taï, dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire. Cette campagne de sensibilisation fait alors suite à une mission effectuée sur le terrain, en décembre 1971 et en janvier 1972, par une équipe scientifique patronnée par François Bourlière, Professeur à la Faculté de Médecine de Paris-Ouest et Président du Programme Biologique International. Bouleversé par l'ampleur des dégâts occasionnés, depuis quelques années, à un milieu d'une exceptionnelle richesse, à la fois par une exploitation forestière débridée et une immigration agricole incontrôlée, le Professeur Bourlière traduit son émotion dans une formule, certes excessive, mais dont les termes sont lourds de signification : "Le génocide des espèces sauvages est aussi condamnable que le génocide des espèces humaines". Qu'est-ce qui a donc pu pousser d'aussi éminentes personnalités scientifiques européennes à s'inquiéter de la sorte pour un bout de forêt africaine ?

UNE FORET ET DES HOMMES : LES DONNEES D'UN EQUILIBRE

Stricto sensu, la forêt de Taï désigne depuis 1972 un Parc National, qui occupe aujourd'hui, dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire, une superficie de 340 000 ha. Cette forêt s'inscrit en fait dans un ensemble géographique dix fois plus vaste, la partie méridionale de l'interfluve Sassandra-Cavally, délimitée, au sud par l'Océan Atlantique, au nord (en gros) par le parallèle 6°30' de latitude nord. C'est toute cette région qui se caractérise, sur les plans à la fois de la flore et de la faune, par une richesse exceptionnelle. Sur le plan de la flore, la forêt dense humide sempervirente, climax dominant du secteur ombrophile du domaine guinéen dont fait partie la zone, constitue, selon le Professeur G. Mangenot, "la seule relique du manteau de forêts denses qui couvraient les régions les plus humides de l'Afrique Occidentale, depuis la Guinée jusqu'au Togo" ; elle abrite des espèces, dites "sassandriennes", exclusives de l'interfluve Sassandra-Cavally : le botaniste J.L. Guillaumet en a recensé pas moins de 118 ! Sur le plan de la faune, la région est le dernier refuge en Afrique de l'Ouest d'espèces forestières, soit, elles aussi, exclusives de cette partie du sous-continent - tel l'hippopotame nain, présent également dans l'Hinterland libérien - , soit rares - tel le céphalophe de Jentink - , soit aujourd'hui menacées de disparition - tel l'éléphant de forêt (dont l'abondance valut au début du XVII^{ème} siècle à la façade maritime de la région l'appellation de "Tantcust", Côte des Dents, appellation qui donnera son nom à la Côte d'Ivoire), le buffle, la panthère...

Jusqu'à une époque tout à fait récente, un remarquable équilibre avait pu être maintenu entre ce milieu naturel et les communautés humaines qui y sont implantées. Celles-ci, il est vrai, n'occupaient la partie méridionale de l'interfluve Sassandra-Cavally qu'à raison d'un habitant en moyenne au km². Disséminées dans cet immense espace forestier au hasard des innombrables mouvements migratoires ponctuels qui ont présidé à la mise en place du grand ensemble humain dont elles font partie, l'ensemble krou, ces communautés n'ont jamais eu qu'un impact négligeable sur le milieu naturel. D'une part, leur implantation s'est essentiellement limitée aux lignes stratégiques que constituent les grands cours d'eau - principales voies de communication dans cette forêt dense - et le littoral maritime - source d'approvisionnement en sel de l'arrière-pays et lieu privilégié de commerce avec les navires européens . D'autre part, leur mode de production était fondé sur la cueillette - ramassage, chasse, pêche - et une agriculture vivrière très peu diversifiée - culture extensive du riz, en association avec le manioc et la maïs - , n'entraînant aucune transformation notable du milieu.

C'est de ce contexte de faible occupation humaine d'un milieu naturel exceptionnellement riche que l'Administration coloniale française décide de tirer parti en érigeant, dès 1926, la partie centrale de l'interfluve Sassandra-Cavally, totalement vide d'habitants, en "parc de refuge de la région forestière de Côte d'Ivoire", sous l'appellation de "forêt classée et réserve de faune de Taï" (arrêté général du Gouverneur Général d'Afrique Occidentale Française du 16 avril 1926). Ce parc s'étend alors sur une superficie de 553 000 ha. Superficie qu'un arrêté de mai 1956 porte à 610 000 ha (arrêté n° 4 147 du 31 mai 1956 du Gouverneur de la Côte d'Ivoire portant agrandissement de la forêt classée de Taï), mais qu'un nouvel arrêté, qui constitue la forêt classée de Taï en "réserve totale de faune dite de Taï", réduit dès le mois d'août de la même année à 425 000 ha (arrêté n° 6 587 du 7 Août 1956 du Haut Commissaire de la République en Afrique Occidentale Française portant modification des limites de la forêt classée et réserve de faune de Taï). "La chasse, la poursuite, le piègeage, l'abattage, la capture de tous animaux, la destruction de leurs gîtes, terriers ou nids, le ramassage des oeufs sont interdits sur l'ensemble de la réserve ainsi délimitée", précise l'article 3 de cet arrêté. Interdictions que les préposés du Service des Eaux, Forêts et Chasses n'auront pas trop de mal à faire respecter (sauf en ce qui concerne les pratiques de chasse ancestrales des populations riveraines, ainsi qu'une certaine activité de braconnage orientée vers la quête de l'ivoire, dont les artisans sont les chasseurs étrangers à la région et les débouchés la côte libérienne) tant que la réserve reste inaccessible par la route.

Ce ne sera plus le cas dès les dernières années de l'époque coloniale, avec l'ouverture massive du Sud-Ouest ivoirien à l'exploitation forestière et, à travers celle-ci, à l'immigration agricole.

FORESTIERS ET PLANTEURS : UNE MENACE DE DESEQUILIBRE

Une activité forestière débridée

Du début de l'époque coloniale jusque vers le milieu de la décennie 1950, l'exploitation de la forêt ivoirienne était restée étroitement tributaire des voies d'évacuation naturelles de la production : rivières et lagunes. Cette contrainte avait limité l'activité de coupe à la seule frange littorale. L'arrivée en force, dans la deuxième moitié de la décennie 1950, de forestiers dotés de moyens modernes - bulldozers, engins de terrassement, camions-grumiers... - va bouleverser complètement les techniques d'exploitation. A présent, on crée ses propres voies d'évacuation, on ouvre des routes et des pistes, qui permettent de chercher le bois partout où il se trouve. A la veille de l'Indépendance, on assiste ainsi à une véritable ruée sur la forêt du Sud-Ouest ivoirien. En 1959, pas moins de 16 sociétés forestières, françaises pour la plupart, sont à pied d'oeuvre entre Sassandra et Soubré, dans la partie la plus orientale de l'interfluve. La même année, dans la partie la plus occidentale, un forestier suisse, déjà installé sur la lisière nord-ouest de la réserve de Taï, s'implante dans la région de Tabou, tandis qu'une société allemande fait l'investigation de l'arrière-pays de Grand-Béréby.

L'accession, le 7 août 1960, de la Côte d'Ivoire à la souveraineté nationale n'entraîne aucune rupture dans le processus, engagé à la fin de l'époque coloniale, de mise en coupe réglée de la forêt de l'interfluve Sassandra-Cavally. Le modèle de développement prôné par les nouveaux dirigeants s'appuie en effet sur une politique de libéralisme économique particulièrement attrayante pour l'investissement privé. Il s'agit pour le jeune Etat d'accéder le plus rapidement possible aux ressources financières sans lesquelles il ne peut mettre en place les infrastructures indispensables à son développement. Ces ressources, il convient de les dégager en misant au maximum sur l'exploitation des potentialités naturelles du pays, en mettant en particulier l'accent sur tout ce qui est susceptible d'en accroître les exportations, partant de faire rentrer des devises.

Pour le Sud-Ouest ivoirien, un tel choix signifie une exploitation intensive de ce qui constitue sa richesse la plus immédiatement accessible, la *forêt*. Aux entreprises déjà en place, à capitaux étrangers pour la plupart, viennent bientôt s'ajouter une multitude de petites entreprises à capitaux nationaux, que créent volontiers, le plus souvent en ignorant tout de la profession, les attributaires ivoiriens - de plus en plus nombreux - de permis forestiers, persuadés qu'il suffit d'acheter un bulldozer pour réaliser aussitôt des bénéfices fabuleux. Parmi ces nouveaux venus nationaux à l'activité forestière, beaucoup déchantent d'ailleurs très vite, et finissent par confier purement et simplement l'exploitation de leurs chantiers aux sociétés étrangères, techniquement et financièrement mieux outillées, moyennant la perception d'une redevance par chantier ou par mètre cube de bois produit. Système de fermage qui devient la règle quasi générale à partir des années 1968-1969 quand, dans un souci d'ivoirisation du secteur forestier, les autorités décident non seulement de ne plus attribuer qu'au compte-gouttes des chantiers à des étrangers mais, de surcroît, de leur retirer des permis précédemment accordés pour les redistribuer à des nationaux. Ce que n'apprécient évidemment guère des entreprises qui ont souvent consenti de lourds investissements compte tenu du nombre de permis initialement obtenus, et n'ont plus d'autre solution pour tenter de les amortir que de jouer le jeu, en gagnant bien sûr moins.

Au cours de la première décennie de l'Indépendance, c'est à une *exploitation en règle*, selon des méthodes relevant souvent d'un capitalisme débridé, "sauvage", qu'est soumise la forêt du Sud-Ouest ivoirien. Celle-ci commence dans les "couloirs" de l'administration abidjanaise, avec la course aux permis, dont l'attribution se fait moins en fonction de considérations techniques que du pouvoir que confère au demandeur son assise politique, économique, sociale (le chantier forestier est volontiers le "bâton de maréchal" dont on gratifie un dignitaire méritant). Elle se poursuit sur le terrain, où les sociétés exploitantes ne se livrent qu'à l'écrémage des chantiers qui leur sont confiés, les redevances qu'elles touchent, à frais identiques, étant beaucoup plus élevées sur les essences dites nobles que sur les essences secondaires ; quand ces mêmes sociétés ne vont pas jusqu'à empiéter, pour accroître leur volume de production, sur des chantiers voisins - ce qui dégénère quelquefois en de véritables "guerres" entre forestiers -, ou sur des zones non encore attribuées, voire à pénétrer dans la réserve de Taï (le flanc oriental en a été particulièrement malmené autour de 1970 ; de nombreuses pistes y ont été percées, dont certaines s'enfoncent dans la réserve sur plusieurs kilomètres). Anarchie et pillage face auxquels les pouvoirs publics sont totalement désarmés, paralysés, tant il est évident que les intérêts en jeu sont sous-tendus par d'autres considérations que la seule gestion rationnelle d'un patrimoine national.

Ce n'est qu'au cours de la décennie 1970 que les dirigeants ivoiriens prennent peu à peu conscience de la menace qui pèse sur la forêt de l'interfluve Sassandra-Cavally. Retombée de la mission du Programme Biologique International de 1971-1972 ? En ce qui concerne la réserve de Taï, une décision importante est prise dès août 1972 : la constitution de celle-ci en *Parc national* (décret n° 72 544 du 28 août 1972 du Président de la République de Côte d'Ivoire portant création du Parc national de Taï). Certes, l'ancienne réserve est amputée de 75 000 ha dans sa partie septentrionale, ouverte à

l'exploitation forestière - ce qui laisse au Parc une superficie de 350 000 ha -, la "vocation" scientifique, accessoirement touristique, de ce milieu naturel exceptionnel est cette fois-ci clairement mise en avant dans l'article 2 du décret de création : "Le Parc national de Taï est constitué en vue de la propagation, la protection et la couverture de la vie animale sauvage et de la végétation naturelle dans un intérêt scientifique et éducatif au profit, à l'avantage et pour la récréation du public". Une nouvelle offensive des forestiers aboutira en mars 1973 à une amputation supplémentaire de 20 000 ha (décret n° 73 132 du 21 mars 1973 du Président de la République de Côte d'Ivoire portant modification de la limite séparant le Parc national de Taï de la réserve partielle de faune du N'Zo). Ce sera la dernière. Une redéfinition des limites du Parc, en juin 1977, non seulement en agrandira la superficie de 10 000 ha - ce qui porte celle-ci à 340 000 ha - mais érigera également sur ses franges les plus menacées quelque 66 000 ha en "zones de protection" - zones à l'intérieur desquelles l'exploitation forestière continue à être autorisée jusqu'à échéance des permis mais ni les défrichements à fin agricole ni la chasse (décret du 3 juin 1977 du Président de la République de Côte d'Ivoire portant redéfinition des limites du Parc national de Taï).

L'Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest (ARSO) créée en 1969 pour être le maître d'œuvre d'une gigantesque opération de développement dans cette partie de la Côte d'Ivoire, l'opération San Pedro (création d'un port, mise en valeur de l'arrière pays), ne fut sans doute pas étrangère non plus à cette prise de conscience, l'inclusion dans le projet d'un volet "pâte à papier" n'étant pas compatible avec une dégradation trop accélérée du patrimoine forestier.

Un décret en date du 31 octobre 1972 se propose, tout d'abord, de rendre l'accès à la profession "d'exploitant forestier" plus difficile. Toute demande d'agrément et d'attribution de permis doit dorénavant être soumise à une commission nommée par arrêté du Président de la République et composée du Secrétaire d'Etat chargé de la Reforestation, d'un représentant de l'Assemblée Nationale, d'un représentant du Conseil économique et social et de trois représentants de la profession. Lors de la première réunion de la commission, le 11 janvier 1973, le Secrétaire d'Etat chargé de la Reforestation définit clairement les objectifs de la nouvelle politique forestière ivoirienne : protection de la forêt, ivoirisation de l'exploitation forestière, valorisation optimale des produits de la forêt, industrialisation du secteur bois ; la volonté du Gouvernement étant de "*réserver les concessions aux véritables professionnels du bois*, qui sont les seuls à pouvoir mettre en valeur la forêt sans recourir au fermage déclaré ou occulte, qui est un système désormais à bannir".

Un décret en date du 6 juin 1975 crée, en second lieu, un périmètre papetier d'une superficie de 193 000 ha. Sont interdites dans le périmètre aussi bien l'exploitation forestière, qui doit avoir cessé au 1er janvier 1976, que l'activité agricole. Périmètre papetier qui voit sa superficie portée par un décret en date du 7 janvier 1977 à pas moins de 350 000 ha.

En 1975 également, quelque 200 000 ha supplémentaires de forêt sont enfin mis en réserve, sous forme de "forêt classée" (extension de la forêt classée de la Haute Dodo) - forêt classée signifiant ouverture à l'exploitation forestière mais non à l'activité agricole.

Au terme de ces mesures, la forêt du Sud-Ouest ivoirien est incontestablement mieux protégée qu'au début des années 1960. D'irréparables dégâts y ont malheureusement déjà été perpétrés, dans le sillage de l'exploitation forestière, par une immigration agricole incontrôlée.

Une immigration agricole incontrôlée

L'ouverture de chantiers forestiers est synonyme de création de routes et de pistes, partant d'accessibilité géographique aux zones les plus reculées, jusqu'alors inhabitées, de l'interfluve Sassandra-Cavally. Elle a comme corollaire l'immigration d'agriculteurs pionniers, en quête notamment de terres propices à la culture de rente - ici le café et le cacao. L'histoire de cette immigration n'est qu'un volet de l'histoire du développement de l'économie de plantation en Côte d'Ivoire. Elle ne peut être dissociée de l'attrait qu'exerce depuis un demi-siècle la zone forestière, favorable à la culture du café et du cacao, sur les populations qu'un milieu naturel plus ingrat en tient écartées : ressortissants des savanes du centre et du nord du pays, mais aussi des pays soudano-sahéliens voisins, en particulier Haute-Volta et Mali. Modeste au cours de la décennie 1960, le courant donne naissance dès le début des années 1970 à de véritables fronts pionniers, dont la progression devient une menace sérieuse pour le Parc national de Taï lui-même en deux secteurs au moins : sur sa frange occidentale, que gagnent, après l'ouverture en 1970 d'un pont sur le Sassandra à Soubré, des migrants de plus en plus nombreux et de toutes origines (quelque 10 000 allochtones au recensement national d'avril 1975, contre moins de 1 500 en janvier 1971, pour une population autochtone d'à peine 2 000 personnes).

L'une des caractéristiques de cette immigration est qu'elle est *totale*ment incontrôlée. Si les promoteurs de l'opération San Pedro ont bien inscrit à leur programme la densification du peuplement de la région par immigration, leur politique en ce domaine a toujours été celle du laisser-faire le plus absolu. Cette politique, qui n'est en fait que le reflet de celle prônée en matière de développement

économique par les responsables ivoiriens à l'échelon national, a été incontestablement excessive : en n'exerçant aucun contrôle sur la progression des fronts pionniers, elle a entraîné des migrants jusque *dans* le Parc national de Tai - ainsi que l'a révélé le recensement démographique de 1975 sur la lisière orientale du Parc, grignotée par une colonie d'origine voltaïque. Des mesures sont certes prises, nous l'avons vu, pour protéger le Parc. Dans le périmètre papetier, une enquête menée en 1977 dénombre une colonie allochtone de plus de 2 500 personnes ; tandis que les "zones de protection" comptent dès leur création plusieurs centaines d'immigrés...

Seule contrainte imposée à l'immigrant : l'obligation de passer par la population autochtone pour accéder à la terre, même dans les zones les plus reculées, toute terre étant par définition *appropriée*. C'est par le canal du mandataire de la communauté autochtone - chef de village, chef de lignage ou chef de terre - que l'allochtone est tenu de solliciter son admission sur le terroir. Dans un premier temps, le migrant respecte effectivement cette contrainte. Il n'a d'ailleurs guère le choix, puisque, à défaut d'une quelconque structure d'accueil, il est obligé à son arrivée de transiter pour une période plus ou moins longue par le village autochtone, qui lui offre l'hospitalité. Très vite cependant - en fait dès que le rapport démographique entre les deux communautés s'inverse et que des structures d'accueil apparaissent dans le milieu allochtone lui-même -, le migrant refuse ce schéma. Il passe alors directement pour accéder à la terre par un allochtone plus anciennement établi, de préférence de sa propre ethnie, qui, au mieux, "informe" le chef autochtone de l'implantation dans sa mouvance de tel ou tel nouvel arrivé. L'autochtone perd ainsi petit à petit à son tour tout contrôle sur cette immigration.

Cette absence de contrôle sur le flux migratoire allochtone fait peser une lourde menace sur la forêt de l'interfluve Sassandra-Cavally, dans la mesure où en définitive n'importe qui peut pratiquement s'installer n'importe où. Menace que renforce l'extraordinaire dynamisme dont font preuve les nouveaux arrivants en matière d'utilisation de l'espace. Une enquête réalisée fin 1970 par un agronome, P. Capot-Rey, dans la sous-préfecture de San Pedro montre en effet que, en ce qui concerne la superficie moyenne cultivée par actif agricole, l'écart entre autochtones et allochtones est impressionnant :

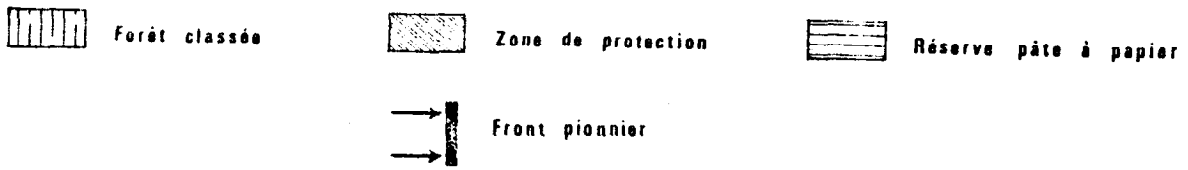
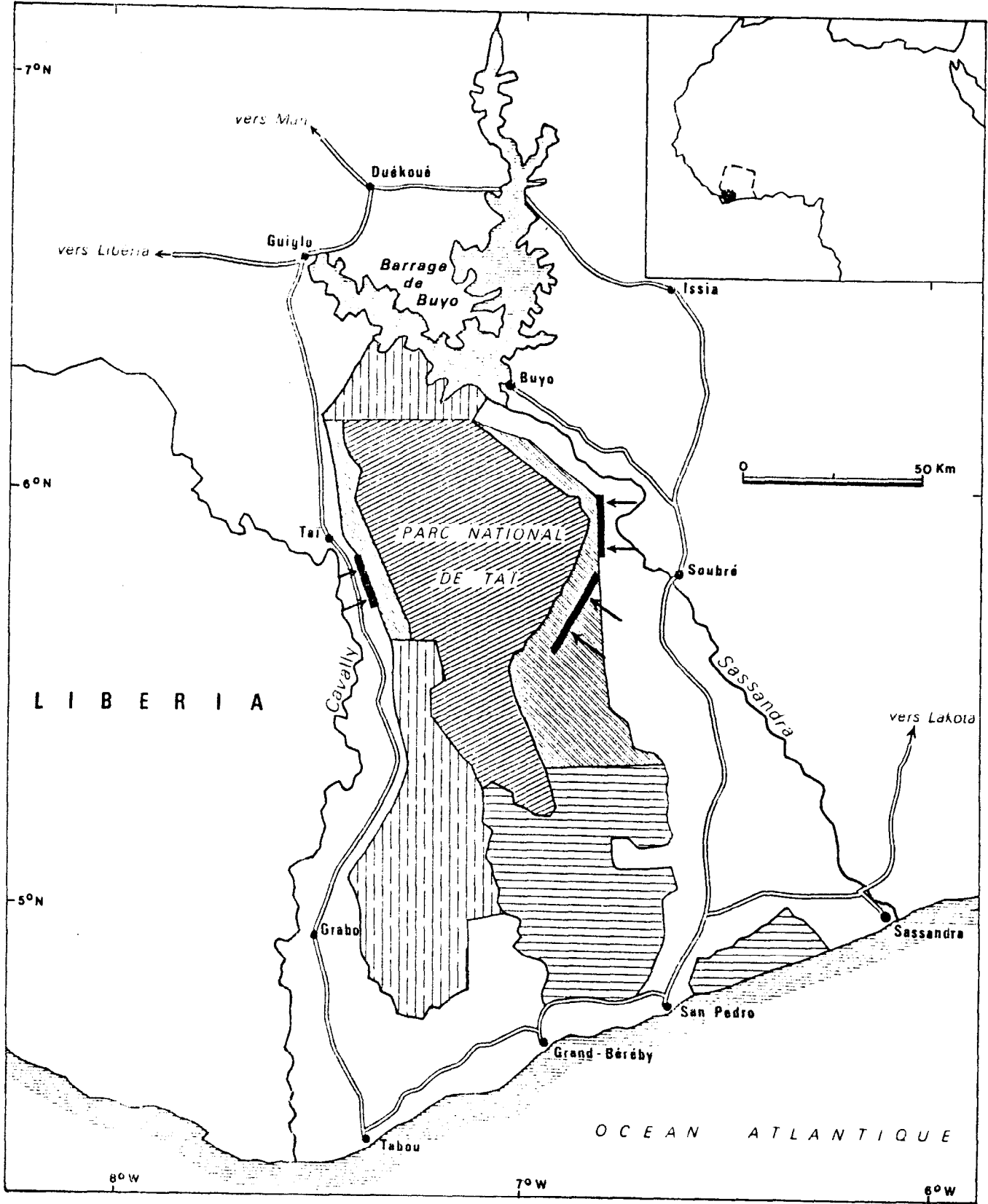
Type de population	Superficie moyenne cultivée par actif agricole (en ares)
Autochtones côtiers	30,3
Autochtones sub-côtiers	45,7
Autochtones de l'intérieur	61,7
Autochtones au contact des allochtones	70,0
Allochtones non baoulé	101,4
Allochtones baoulé	208,4

Quand on sait que près de la moitié du courant d'immigration dans la région est alimenté par des allochtones baoulé, on ne peut guère se faire d'illusion sur le devenir de la forêt du Sud-Ouest ivoirien...

* *
*

Le 21 décembre 1976, le Conseil des Ministres ivoirien décide de déplacer les populations établies dans le périmètre papetier et de les réinstaller dans des villages d'accueil à créer autour du périmètre. Les effectifs à déguerpir s'élèvent alors à quelque 5 700 personnes, dont la moitié environ sont des immigrés agricoles allochtones. En 1970, à l'aube de l'opération San Pedro, il n'y avait dans le futur périmètre papetier *pas un seul* immigré agricole... La crise qui affecte l'économie mondiale à partir de 1974 rend les financiers de plus en plus hésitants sur la rentabilité d'un projet pâte à papier dont la réalisation se chiffrerait à plusieurs dizaines de milliards de francs CFA. La chute brutale, en 1978, des cours mondiaux du café et du cacao, après la flambée spectaculaire des années 1976-1977 consécutive à des gels en Amérique du Sud, incite à son tour la Côte d'Ivoire à la prudence en matière d'investissements. En 1980, l'Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest est dissoute, sa mission étant considérée comme terminée. En 1982, le projet pâte à papier est toujours à l'état de projet... et les populations à déguerpir sont, heureusement pour elles, toujours dans le périmètre. Combien d'autres immigrants agricoles s'y sont-ils ajoutés depuis ? Le rente pétrolière dont la Côte d'Ivoire devrait bénéficier prochainement fera sans doute un jour du projet pâte à papier un projet d'actualité. Mais un tel projet sera-t-il alors techniquement (trop forte dégradation de la forêt) et humainement (trop forte densité d'occupation de l'espace) encore "faisable" ?

Quand, à la fin des années 1960, la Côte d'Ivoire décide de se lancer dans l'opération San Pedro, les grandes options de l'entreprise sont connues : création d'un port et d'une ville nouvelle, mise en place d'une infrastructure routière pour désenclaver l'arrière-pays, exploitation de la forêt qui constituera dans un premier temps le principal fret du port, mise en œuvre d'un certain nombre de grands projets agro-industriels - plantations de palmier à huile, de cocotier, d'hévéa -, et industriels - transformation du bois, réalisation d'un complexe papetier -, aménagement de plateformes villageoises pour regrouper les populations autochtones et favoriser ce faisant le développement d'une agriculture moderne. La façon dont, au cours des années 1970, l'opération est menée sur le terrain relève cependant plus souvent d'une *politique du coup par coup* - tel que le montre l'historique du projet pâte à papier - que d'un plan d'action concerté. Certes, des effets de dérive sont toujours prévisibles dans ce genre d'intervention. L'érection, dès le départ, d'un minimum de garde-fous aurait néanmoins pu en réduire l'ampleur. Pour mettre en particulier le Parc national de Taï, relique de ce milieu naturel exceptionnel que constituait jusqu'à une époque récente l'ensemble de la forêt de l'interfluve Sassandra-Cavally, à l'abri d'une dégradation irréversible, trois types au moins de mesures s'imposaient : délimitation sur le terrain, de façon concrète, visible et durable, de l'espace à protéger ; mise en place d'un système de contrôle sévère, sans complaisance, de l'activité forestière ; canalisation ferme, voire coercitive, de l'immigration agricole. L'ARSO avait incontestablement les moyens d'une telle politique. Mais celle-ci eût-elle été compatible avec le libéralisme économique qui servait alors de bible aux dirigeants ivoiriens ?



La forêt du sud-ouest ivoirien en 1977